



Délibération n°2026-118

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Approbation du règlement intérieur des ludothèques et du règlement des jeux surdimensionnés

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les règlements de la ludothèque du Pays d'Orthe et Arrigans

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Patrimoine Culture Tourisme en date du 1er décembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur ainsi que le projet de règlement des jeux surdimensionnés de la ludothèque du Pays d'Orthe et Arrigans
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux modifications et adaptations du règlement qui seraient nécessaires en cas de modification ou de suppression de la régie "Ludothèques", et de manière plus générale en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires applicables, sans qu'une nouvelle délibération ne soit nécessaire
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

La secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Délibération CC n°2026-118 en date du 22 juin 2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus



Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 040-200069417-20260622-2026_118-DE

